



CERTIFICAT MEDICAL

Il est **obligatoire** pour une demande de licence annuelle (ou présentation d'une licence sportive art 4 du règlement intérieur de la FeVP).

Il doit y être mentionné « **sport en compétition** » (aussi la licence sportive doit être celle d'un sport pratiqué en compétition).

Le décret d'août 2016 prévoit ainsi qu'à compter du 1er juillet 2017, la présentation d'un **certificat médical** d'absence de contre-indication est exigée tous les 3 ans. Le sportif devra néanmoins renseigner, entre chaque renouvellement triennal, un questionnaire de santé (ci-joint cerfa-15699-01). Il atteste auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, il est tenu de produire un nouveau certificat médical attestant de l'absence de contre-indication pour obtenir le renouvellement de la licence.

.....

ATTESTATION

(A renseigner, à signer et à remettre obligatoirement à la FeVP pour un renouvellement de licence)

Je soussigné(e) NOM et Prénom du (de la) licencié(e)

.....

Mon certificat médical initial datant du

J'atteste sur l'honneur avoir reçu le questionnaire santé (cerfa-15699-01), avoir pris connaissance des préconisations et l'avoir renseigné. J'atteste sur l'honneur avoir répondu par la négative à toutes les rubriques du questionnaire de santé et je reconnais expressément que les réponses apportées relèvent de ma responsabilité exclusive.

Fait à Le

Pour dire et valoir ce que de droit

Signature du, de la, licencié(e), ou de son, ses, représentant(s) légal(aux) pour le mineur